

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 7 MARS 2017
N° d'ordre de la délibération : 13
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 21 février 2017
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 12
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 7 mars 2017 à 11 heures 00
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9, rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Objet : Préparation de la réunion du prochain comité syndical

Etaient présents : Madame GIBERT, Messieurs AUMONIER, BEZIAT, CLEMENCON, COMET, DEBEAURAIN, DESOR, IZARD, RASPEAU, RIVAL, SARRALIE et STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Madame PEREZ, Messieurs BOUBE, FERRES, MENGAUD et MORANDIN.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 déléguant au bureau la décision de fixer le lieu de réunion du comité syndical dans l'une des communes membres,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser un prochain comité syndical en vue notamment d'adopter une décision modificative et une modification statutaire,

Considérant qu'il était nécessaire de trouver une salle pouvant accueillir le nombre de participants attendus, soit environ 400 personnes,

Considérant que la commune de Muret s'est portée volontaire pour organiser la réunion du comité syndical le 14 mars 2017 à 10h00 à la salle Alizé située 40 avenue Peyrusse à Muret,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau décide :

- d'organiser la prochaine réunion du comité du SDEHG à la salle Alizé à Muret le 14 mars 2017 à 10h00,
- de charger Monsieur le Président de son organisation notamment la conclusion de toute convention afférente.

Résultat du vote :

| | |
|---------------------------|----|
| Pour | 12 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Non participation au vote | 0 |

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

09 MARS 2017